

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018**

**DELIBERATION N°2018.00288**

**DEVELOPPEMENT DURABLE - ADHESIONS AUX ASSOCIATIONS  
EXTERIEURES - MODIFICATIONS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 53

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,  
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL,  
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT,  
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,  
M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE,  
M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,  
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 16 juillet 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180330-D20180028810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180716

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,  
M. Christian FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT,  
M. Daniel JACQUEMET, Mme Delphine JUSSELME, M. Pascal MAJONCHI,  
M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018**

### **DEVELOPPEMENT DURABLE - ADHESIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES - MODIFICATIONS**

Saint-Etienne Métropole est engagée dans un projet ambitieux de transition énergétique et écologique. A ce titre, elle adhère notamment à plusieurs organismes qui œuvrent dans le domaine du développement durable. Il convient de délibérer dès lors que le mode de calcul des cotisations dues est modifié, à l'occasion d'une adhésion à une nouvelle structure, ou dans le cas où Saint-Etienne Métropole souhaite se retirer d'une association.

#### **Modification de la cotisation due à ALEC42**

L'agence de l'énergie et du climat (ALEC 42) est l'outil privilégié des collectivités pour accompagner les acteurs du territoire et les habitants dans la transition énergétique. Saint-Etienne Métropole et les autres territoires du département confient à cet organisme l'accompagnement des entreprises, des habitants (maisons individuelles, copropriétés), et des bailleurs sociaux, dans les domaines du bâtiment, des déplacements, des procédés industriels et des énergies. Saint-Etienne Métropole dépend désormais du barème des collectivités concédantes suite à la prise de compétence relative à la gestion des réseaux publics de gaz. La cotisation qui lui est demandée passe à 6,88 centimes par habitant représentant ainsi un montant total de 28 165 € contre 1,24 centimes auparavant pour un montant total de 5 244 € en 2017).

#### **Modification de FNCCR**

Saint-Etienne Métropole adhère depuis 2017 à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies au titre de la compétence des réseaux publics de gaz naturels, moyennant une cotisation de 4 800 € par an. La Métropole souhaite adhérer à cette structure pour la compétence des réseaux de chaleur afin de bénéficier d'un accompagnement technique, administratif et juridique spécialisé.

Cette cotisation supplémentaire, d'un montant de 4800 €, sera imputée aux antennes du budget annexe des réseaux de chaleur en fonction d'une clé de répartition calculée sur le chiffre d'affaire des réseaux.

La cotisation totale qui sera versée à la FNCCR au titre de ces deux compétences sera de 9 600 € à partir de 2018.

#### **Retrait de la structure Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (ex RAEE)**

Saint-Etienne Métropole a inscrit dans son projet de territoire l'objectif consistant à développer l'Agence locale de l'énergie et du climat Alec42. Cette agence met en œuvre les politiques énergétiques souhaitées par les territoires de la Loire et accompagne les particuliers et les professionnels dans leurs projets. Fort de cette organisation, et dans une logique de rationalisation des budgets de fonctionnement de la Métropole, il est proposé de ne plus adhérer à l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement qui dépend directement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

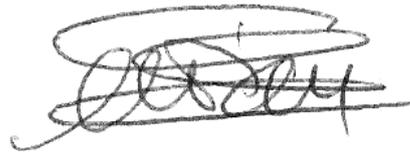
L'économie réalisée est de 8 000 €.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à payer les cotisations dues au titre de l'adhésion aux organismes listés dans la présente délibération,**
- **acter le retrait d'Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 article 6281 de l'exercice 2018 pour 32 965 € et sur le budget annexe des réseaux de chaleur 2018 pour 4 800 €.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the name.

Gaël PERDRIAU